

Le 18 octobre 2004

Madame Renée Poliquin  
coordonnatrice du secrétariat de la commission  
**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Appui au Mémoire TEMBEC  
Projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès**

Madame,

Dans le cadre de sa deuxième partie de l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès, les Industries NORBORD inc. division panneaux La Sarre, désire vous informer de sa position par rapport à celle-ci. Étant située entièrement dans l'aire commune 082-85A où nous possédons 105 000 mètres cubes d'attributions de bois dur (bouleau à papier et peupliers), NORBORD a estimé une perte de 3 000 mètres cubes de feuillus par année sur le projet de réserve de biodiversité.

Le processus par lequel le gouvernement s'est engagé à protéger 8 % du territoire québécois est un objectif souhaitable auquel NORBORD collabore activement. Dans le cas qui nous occupe, nous appuyons les recommandations contenues dans le Mémoire présenté au BAPE par TEMBEC sur le projet de réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès.

À notre avis, les coûts engendrés par la construction de chemins et le transport seront augmentés et les impacts environnementaux seront multipliés si l'accès au territoire se déplace vers l'est.

En terminant, Norbord désire s'associer activement à tout nouveau découpage de l'aire protégée en impliquant son personnel forestier.

Veuillez accepter Madame, nos sincères salutations.



Alain Shink  
Surintendant aux approvisionnements forestiers

c.c. Véronique Têtu, TEMBEC